

13 MARS 2026



République Française

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 10 MARS 2026

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 25 février 2026, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Cécilia HORCKMANS, Mme DE REYDET Rebecca

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Agnès RICHARD

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, Mme Sonia BRIFFAZ, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL, M. Claude ANTONIELLO,

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex-en-Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 ; Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage :

13 MARS 2026

OBJET : VOTE DU TAUX 2026 DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES

VOTE DU TAUX 2026 DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES

Vu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets et qu'elle a, depuis de nombreuses années, choisi de faire financer le service par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) assise sur le foncier bâti.

Compétence déchets	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP2026
Total produits fonctionnement :	1 905 269	2 019 944	2 171 950	2 244 498	2 491 635	2 531 195	2 645 257	2 685 879
dont TEOM :	1 700 929	1 775 363	1 838 915	1 964 547	2 154 364	2 325 276	2 453 819	2 437 079

Il est à noter pour information que le compte financier unique 2025 laisse apparaître pour la fonction 812 (collecte et traitement des ordures) des charges de 2 206 703 € et des recettes de 2 645 257 €.

Un calcul complet des charges réelles du service sera revu en cours d'année 2026, afin de remettre à jour la réalité des coûts.

Monsieur le Président propose de maintenir le taux de la TEOM à son niveau antérieur, à **10,77 %**.

Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➔ **FIXE** le taux de TEOM tel qu'il est proposé ci-dessus pour l'année 2026

La Secrétaire de Séance
 Sylvie MERMILLOD



Le Président
 Xavier BRAND



Acte certifié exécutoire le :

13 MARS 2026